



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/12/2019

Dossier complet le :

16/12/2019

N° d'enregistrement :

2019-9327

1. Intitulé du projet

Défrichement de 15,91 ha pour conversion en prairies sur les communes d'AUBAZINES, BEYNAT et LE CHASTANG (19)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC de la Ferme du Dolmen

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. SAULLE Philippe

RCS / SIRET

4 3 9 0 4 4 5 5 3 0 0 0 1 4

Forme juridique

GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47)a)	Défrichement de 15,91 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de parcelles boisées sur une superficie de 15,91 ha.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la mise en culture de parcelles (création de prairies).

Ces nouvelles prairies seront attenantes à des parcelles exploitées et à proximité du siège de l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de défrichement seront séquencés en plusieurs phases :

- coupe (faite en 2019)
- arrachage des souches (2020)
- mise en andain des souches
- comblement et nivellement des trous résultant du dé-souchage
- implantation de la prairie

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement (DDT).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface défrichée	15,91 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes d'AUBAZINES, BEYNAT et
LE CHASTANG, cf tableau pour liste
des parcelles

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Destruction d'un bois pour mise en prairie
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Conversion d'espaces forestiers en espaces agricoles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Augmentation de la surface agricole au dépens de la surface boisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En Corrèze, la mesure compensatoire est la création de prairies 4 années dans les 5 ans suivant le défrichement, il s'agit d'une mesure visant à limiter l'érosion des sols.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Bois ne comportant qu'un faible intérêt forestier. Partie les plus pentues non défrichées. Les arbres les plus beaux seront conservés afin de servir d'abris au vaches.

De plus, la création de parcelles exploitées contribueraient à l'entretien régulier des parcelles et par conséquent au recul de la fermeture du milieu (important en Corrèze) contribuant à une mosaïque des paysages diversifiée.

Ainsi, il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Plan de situation global
Listes des parcelles
Abandon de la demande précédente

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

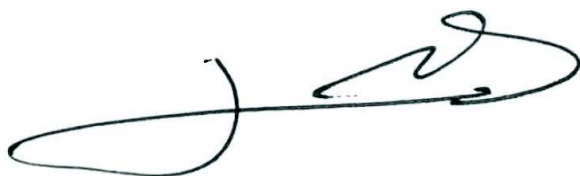


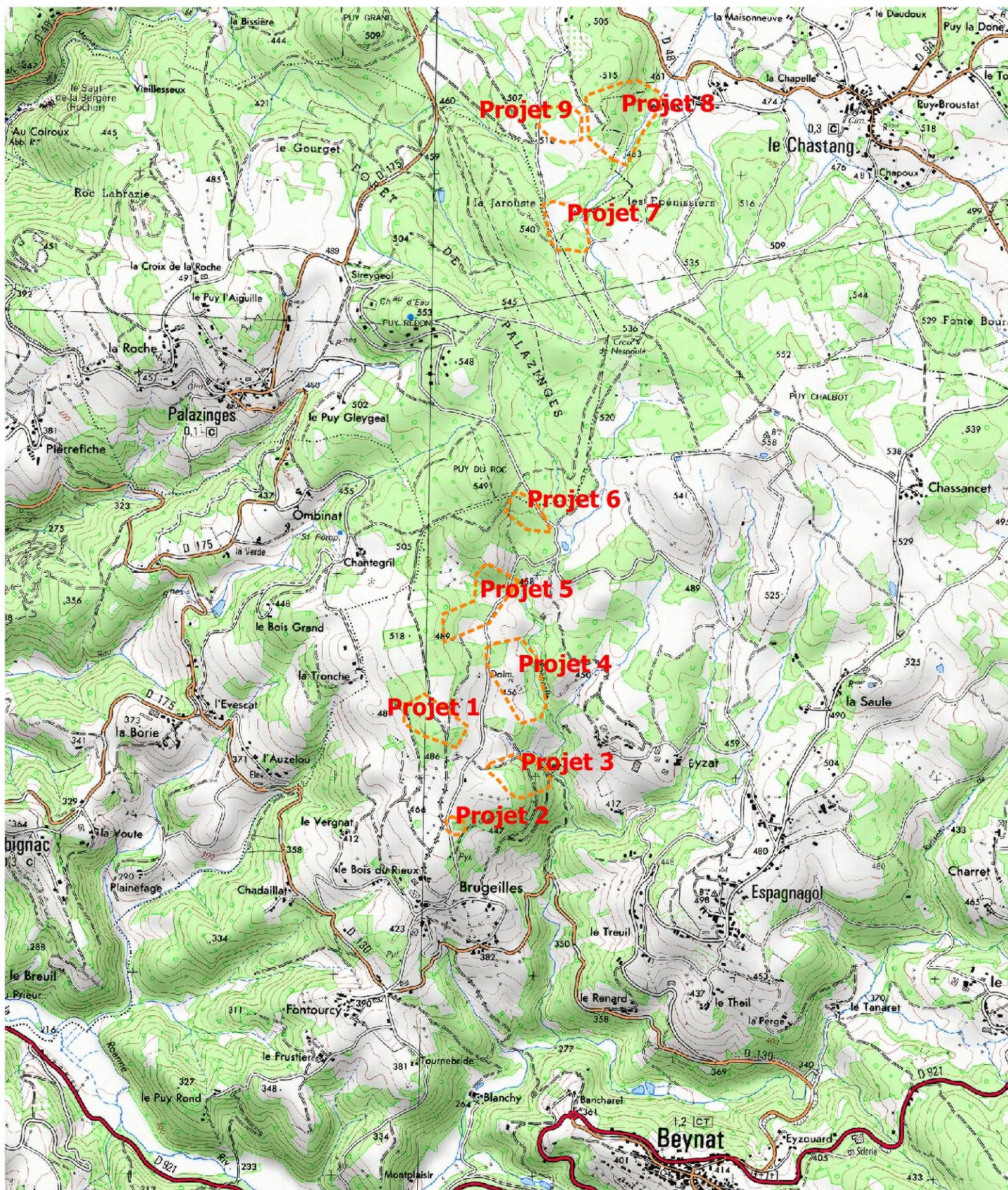
Fait à

BEYNAT

le, 16/12/2019

Signature



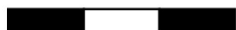


PLAN DE SITUATION 1/25 000

Nom / RS :

Adresse :

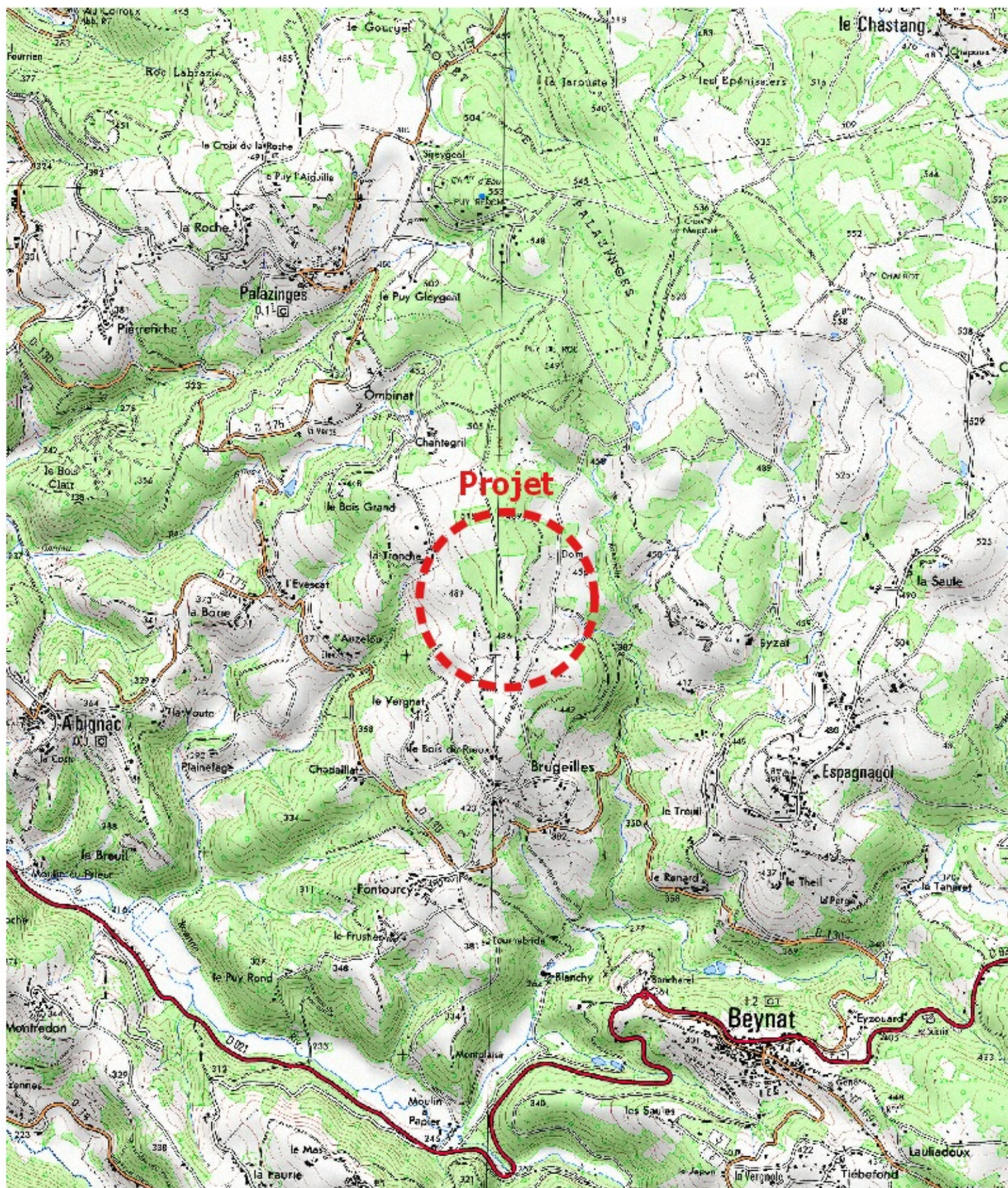
0 250 500 750 m



Sources : Scan 25 (IGN)
Date : décembre 2019



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CORRÈZE



PLAN DE SITUATION 1/25 000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen

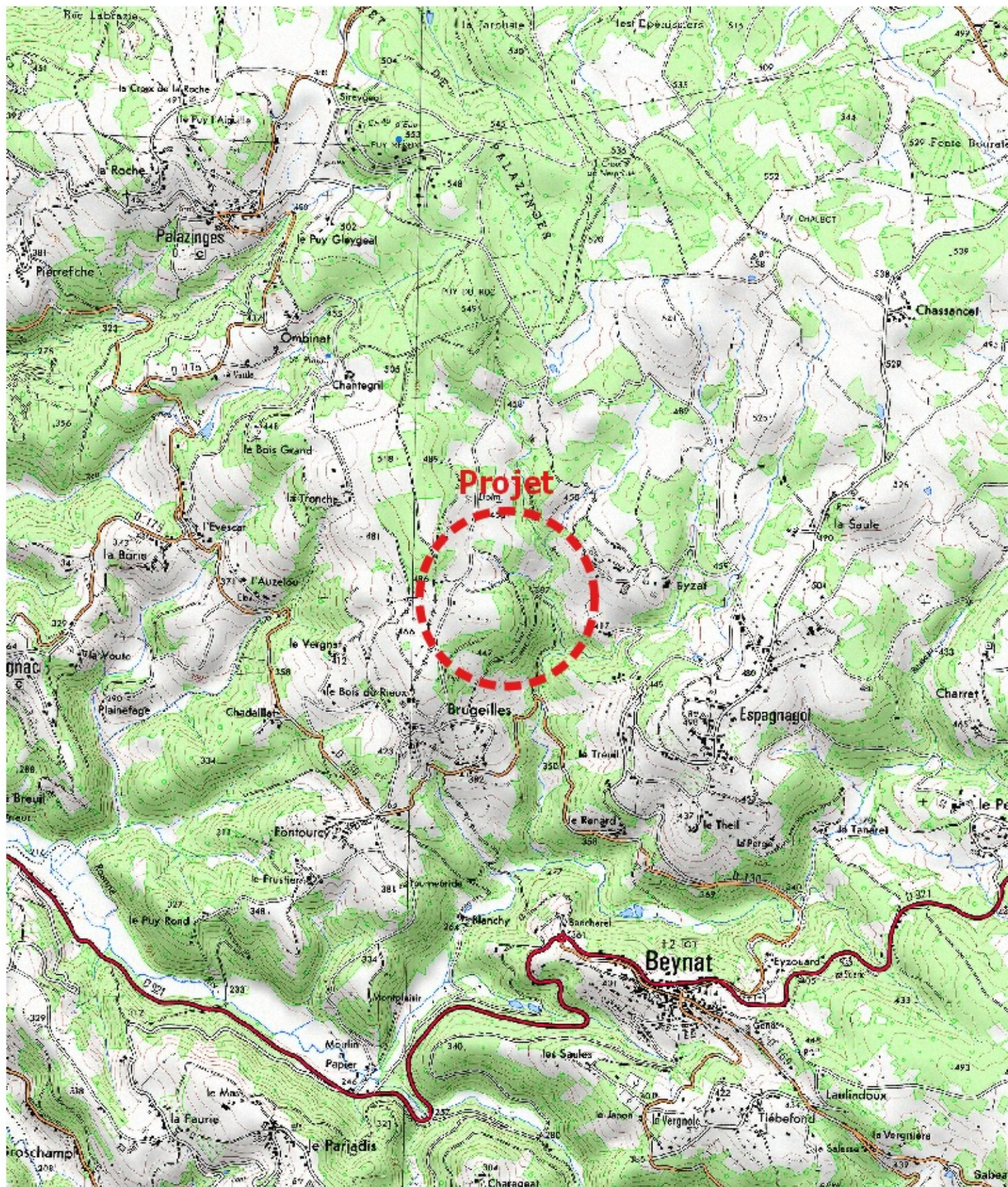
Adresse : Bruguille 19190 Beynat

Localisation : Projet 1

0 250 500 750 m



Sources : Scan 25 (IGN)
Date : décembre 2019



PLAN DE SITUATION 1/25 000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen

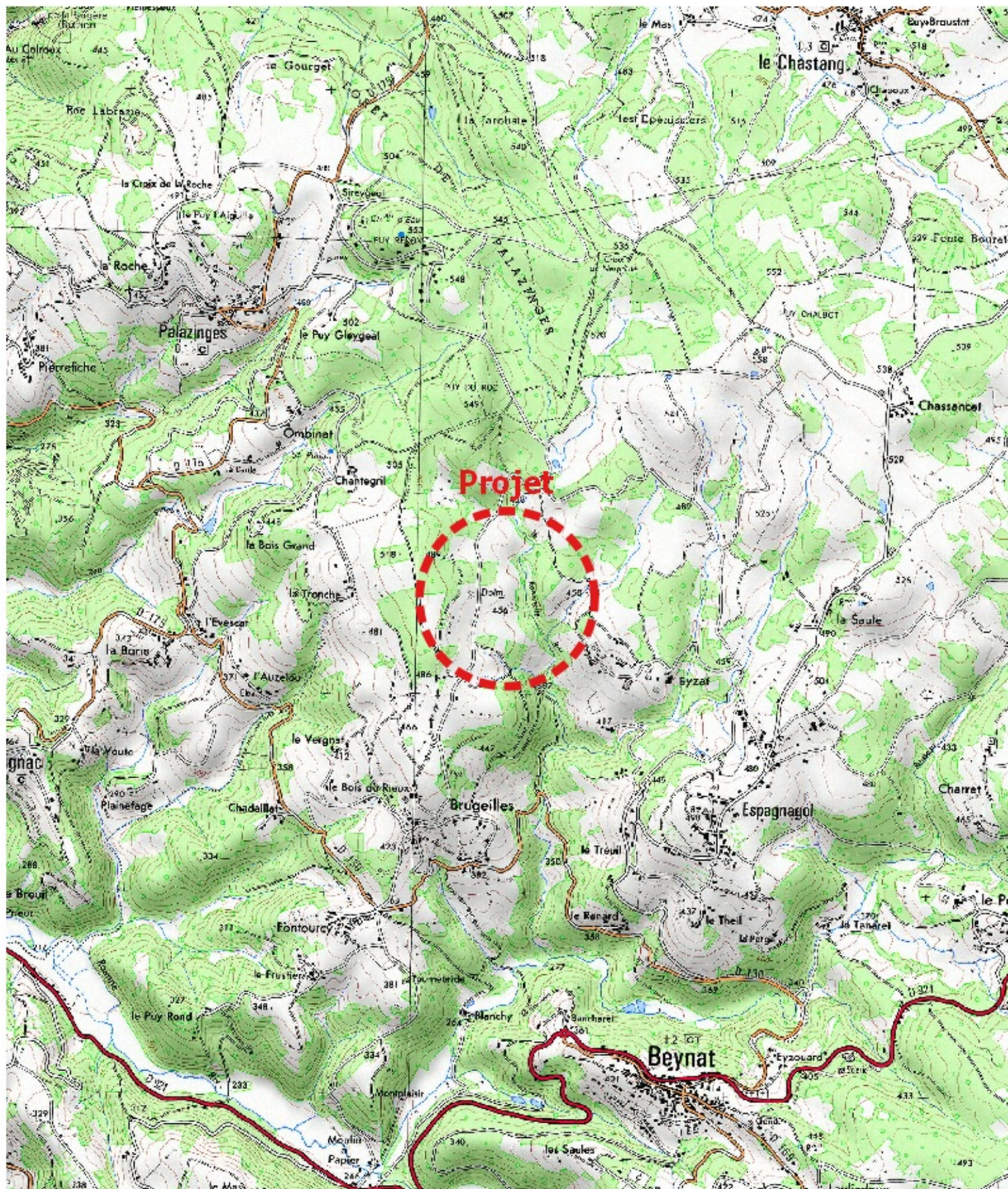
Adresse : Bruguille 19190 Beynat

Localisation : Projet 3

0 250 500 750 m



Sources : Scan 25 (IGN)
Date : décembre 2019



PLAN DE SITUATION 1/25 000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen

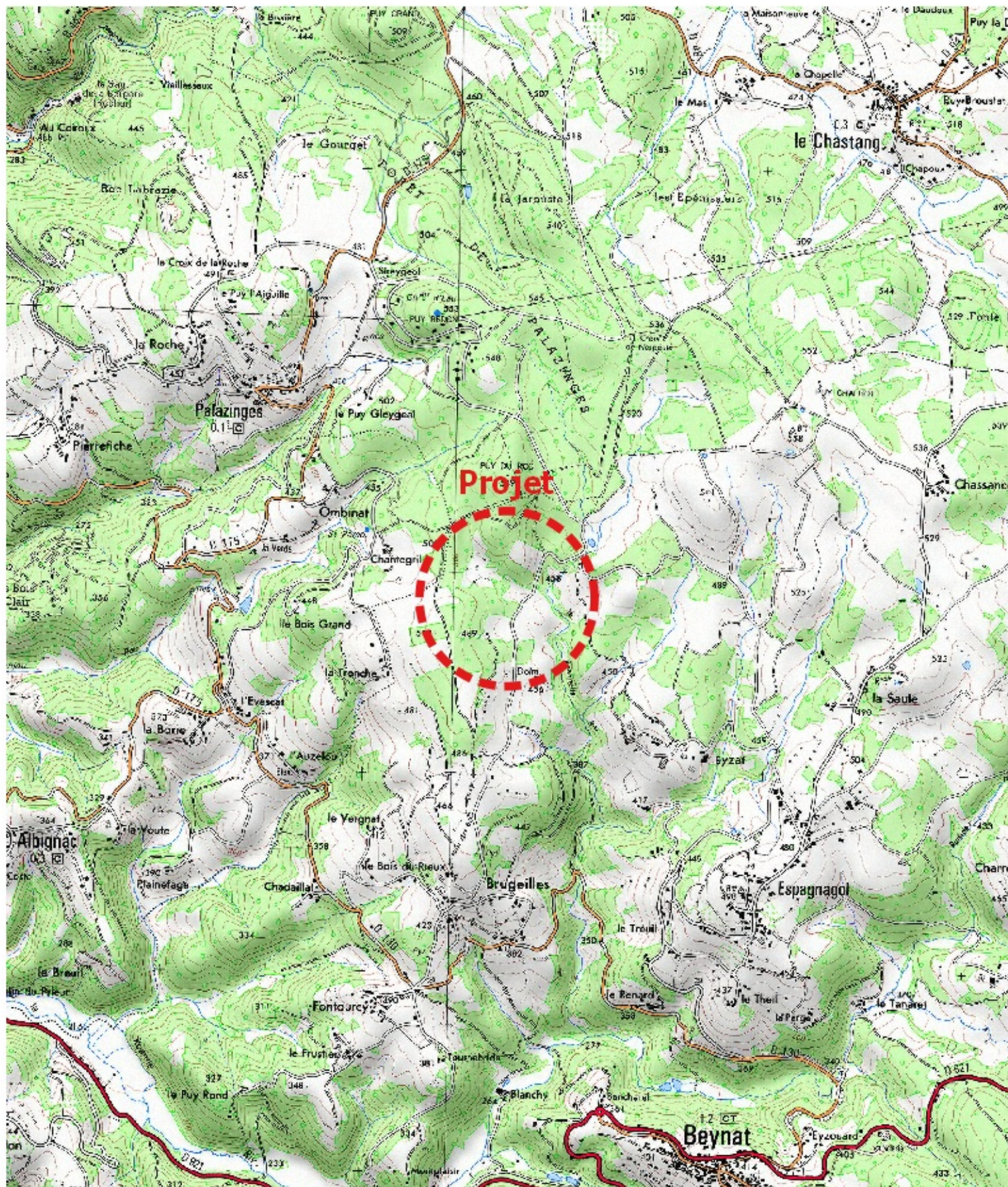
Adresse : Bruguille 19190 Beynat

Localisation : Projet 4

0 250 500 750 m



Sources : Scan 25 (IGN)
Date : décembre 2019



PLAN DE SITUATION 1/25 000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen

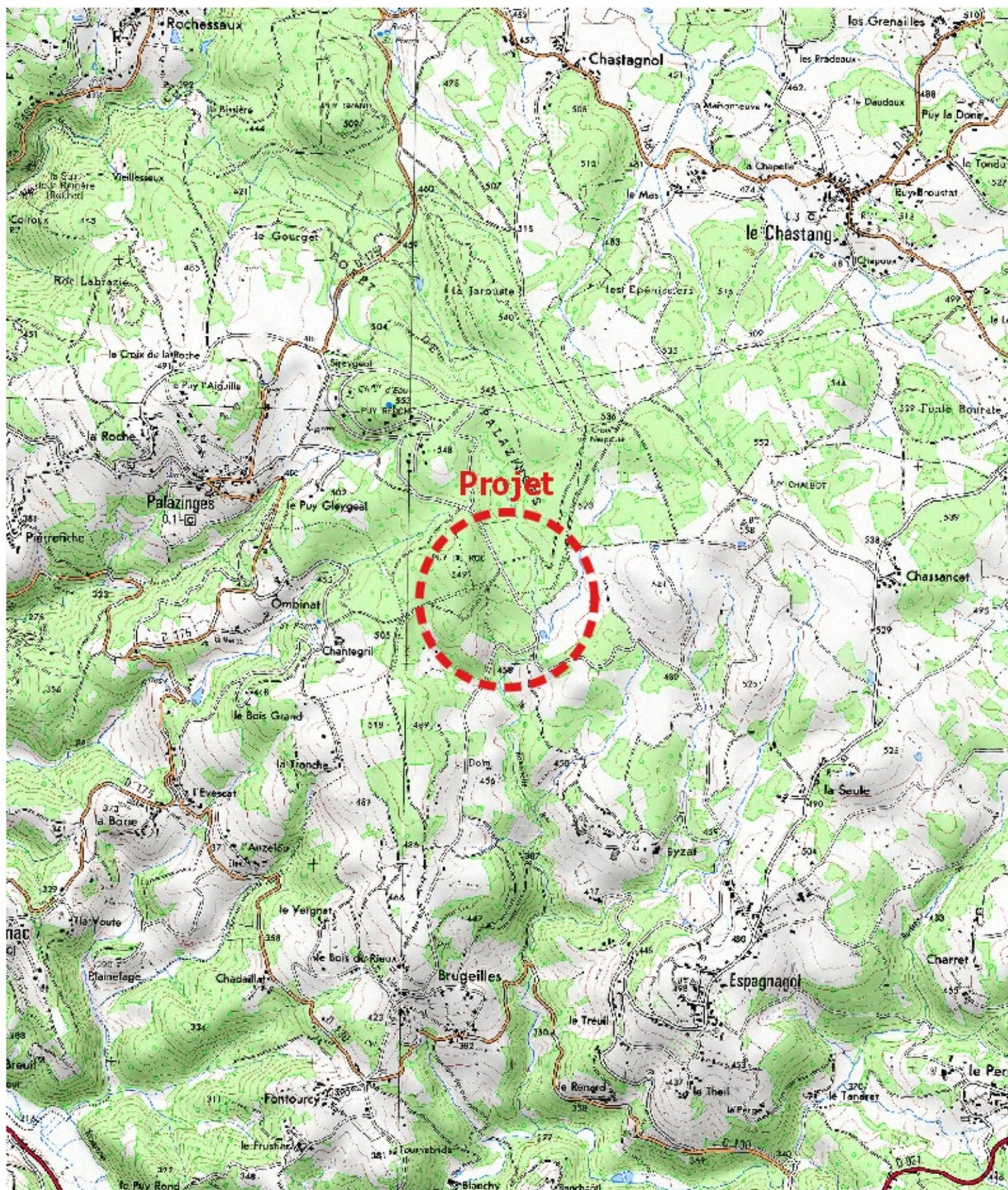
Adresse : Bruguierres 19190 Beynat

Localisation : Projet 5

0 250 500 750 m



Sources : Scan 25 (IGN)
Date : décembre 2019



PLAN DE SITUATION 1/25 000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen

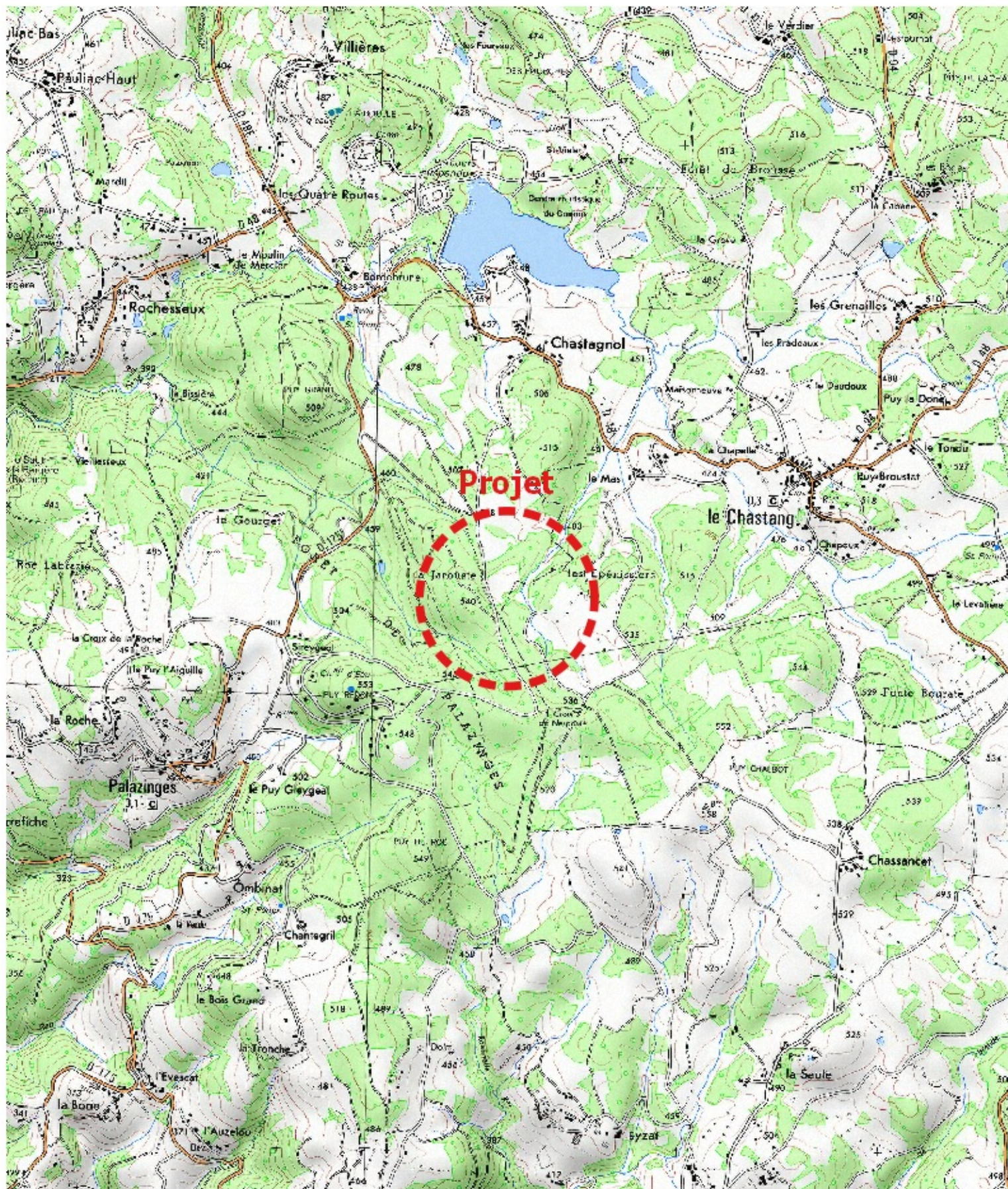
Adresse : Bruguierres 19190 Beynat

Localisation : Projet 6

0 250 500 750 m



Sources : Scan 25 (IGN)
Date : décembre 2019



PLAN DE SITUATION 1/25 000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen

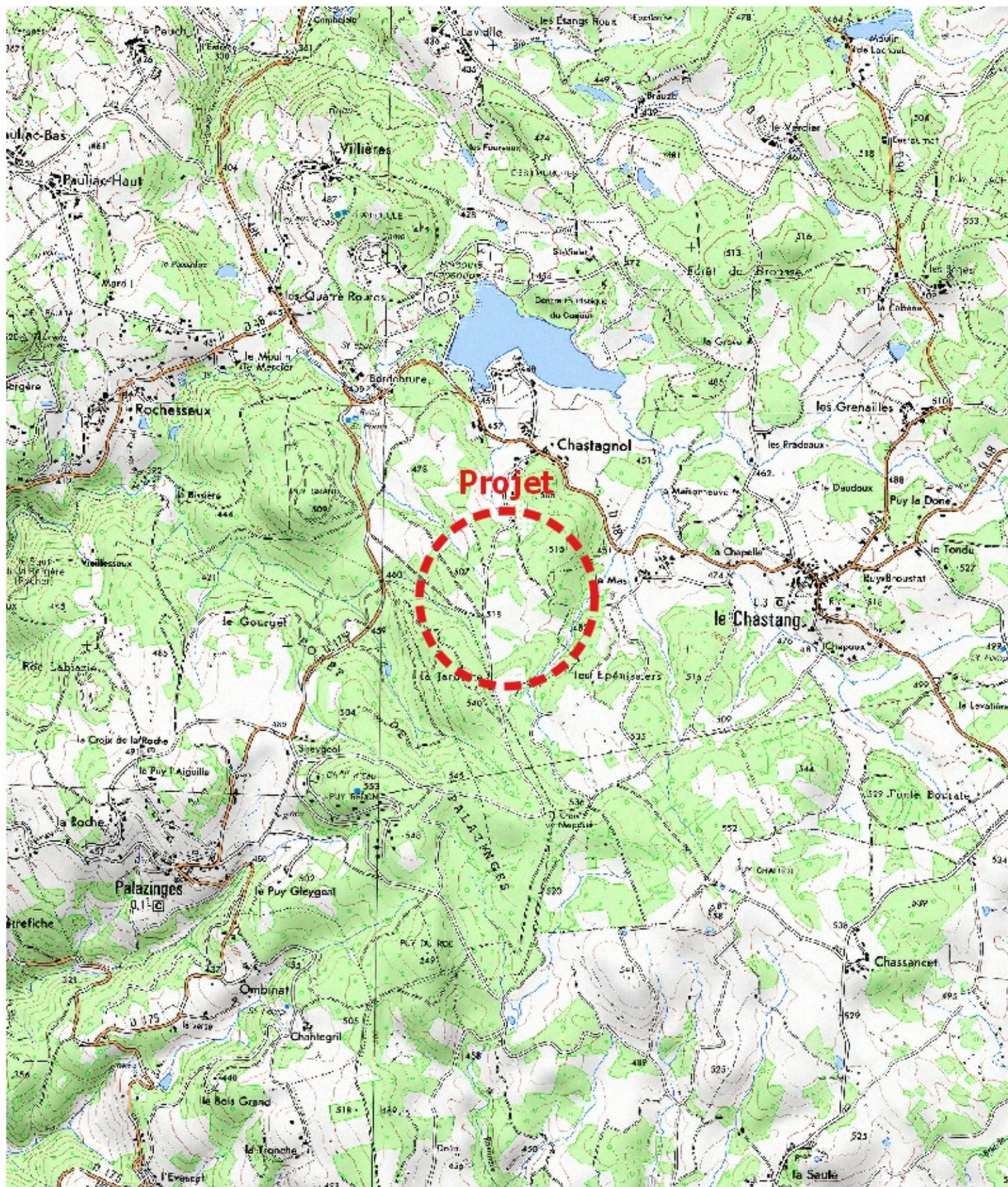
Adresse : Brugeille 19190 Beynat

Localisation : Projet 7

0 250 500 750 m



Sources : Scan 25 (IGN)
Date : décembre 2019



PLAN DE SITUATION 1/25 000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen

Adresse : Brugeille 19190 Beynat

Localisation : Projet 9

0 250 500 750 m



Sources : Scan 25 (IGN)
Date : décembre 2019



SCHEMA D'AMENAGEMENT 1/2000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen
 Adresse : Brugeille 19190 Beynat
 Localisation : Projet 1



SCHEMA D'AMENAGEMENT 1/2000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen
Adresse : Brugeille 19190 Beynat
Localisation : Projet 2

0 25 50 75 m



Sources : BD Ortho 2017, BD Parcellaire 2017 (IGN)
Date : décembre 2019



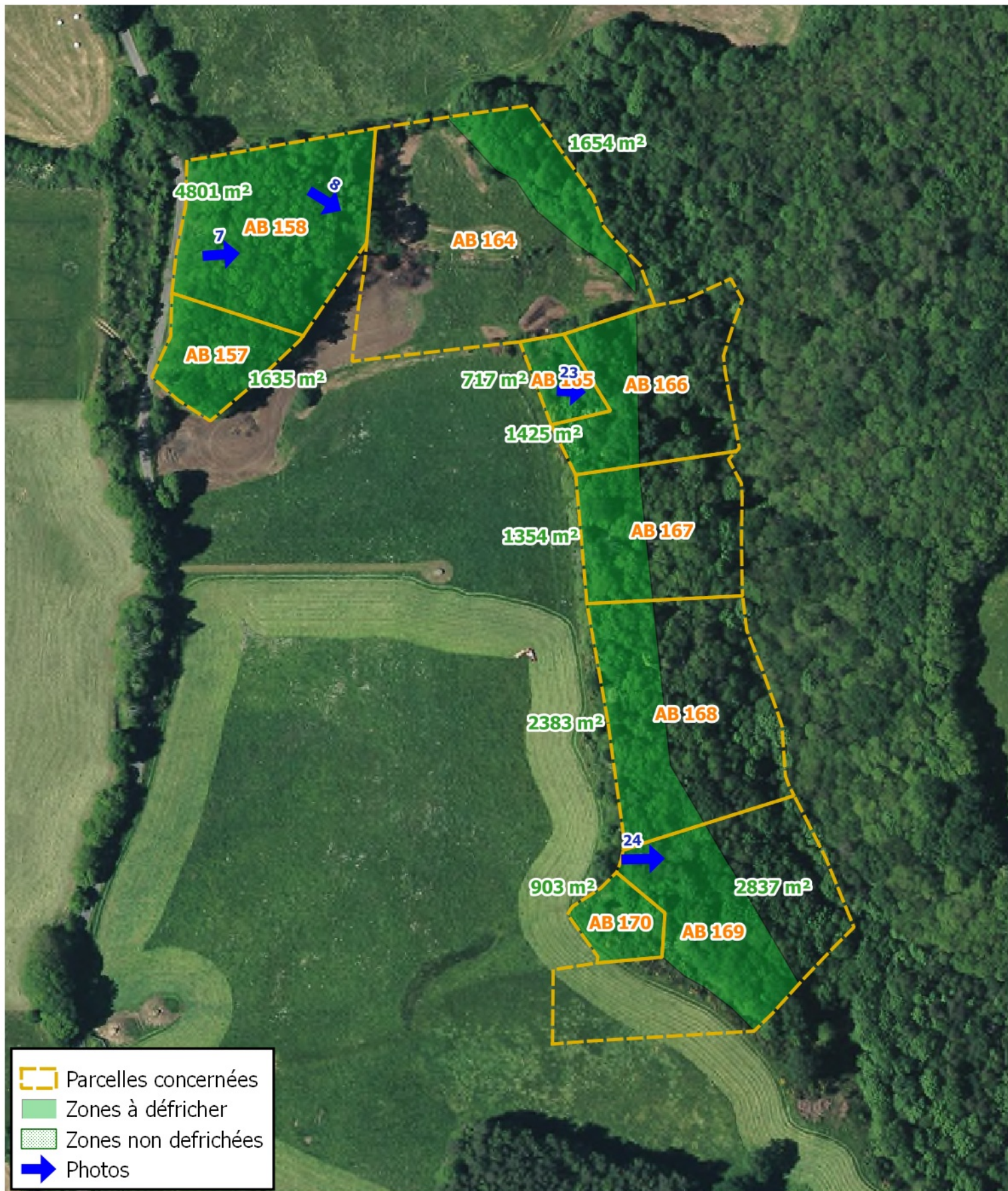
SCHEMA D'AMENAGEMENT 1/2000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen
Adresse : Brugeille 19190 Beynat
Localisation : Projet 3

0 25 50 75 m



Sources : BD Ortho 2017, BD Parcellaire 2017 (IGN)
Date : décembre 2019



SCHEMA D'AMENAGEMENT 1/2000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen
 Adresse : Brueille 19190 Beynat
 Localisation : Projet 4

0 25 50 75 m



Sources : BD Ortho 2017, BD Parcellaire 2017 (IGN)
 Date : décembre 2019



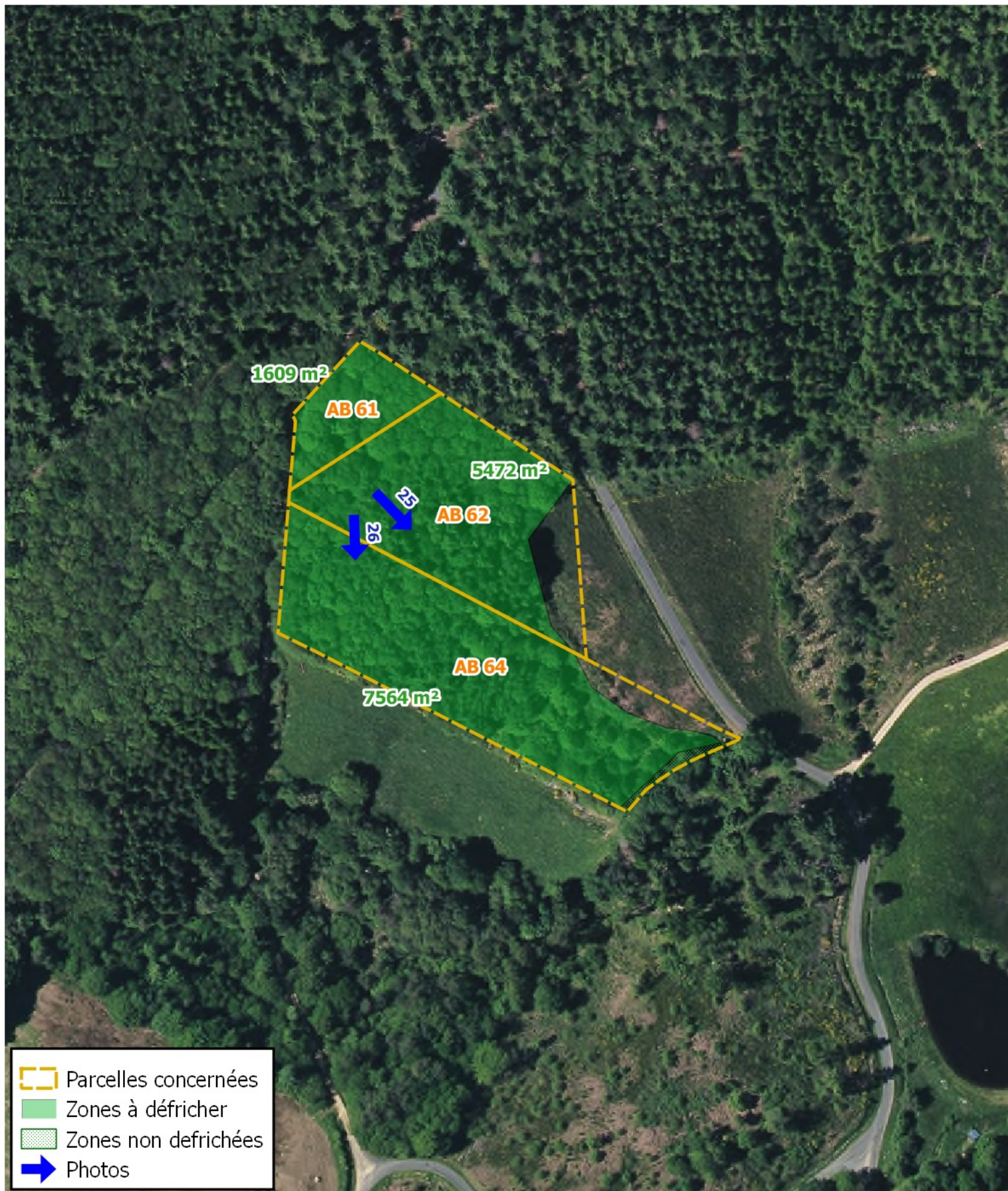
SCHEMA D'AMENAGEMENT 1/2000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen
 Adresse : Brugeille 19190 Beynat
 Localisation : Projet 5

0 25 50 75 m



Sources : BD Ortho 2017, BD Parcellaire 2017 (IGN)
 Date : décembre 2019



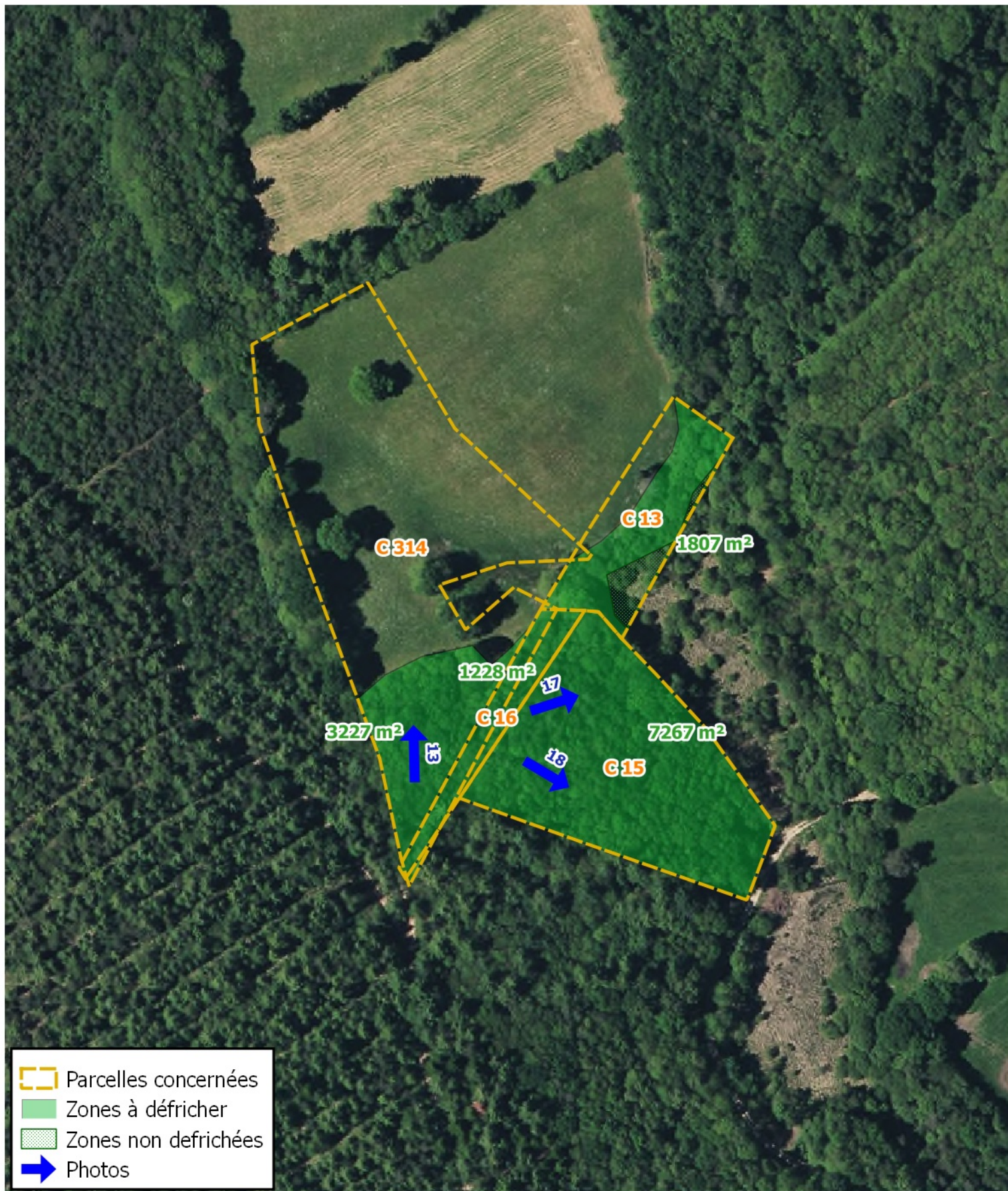
SCHEMA D'AMENAGEMENT 1/2000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen
Adresse : Brugeille 19190 Beynat
Localisation : Projet 6

0 25 50 75 m



Sources : BD Ortho 2017, BD Parcellaire 2017 (IGN)
Date : décembre 2019



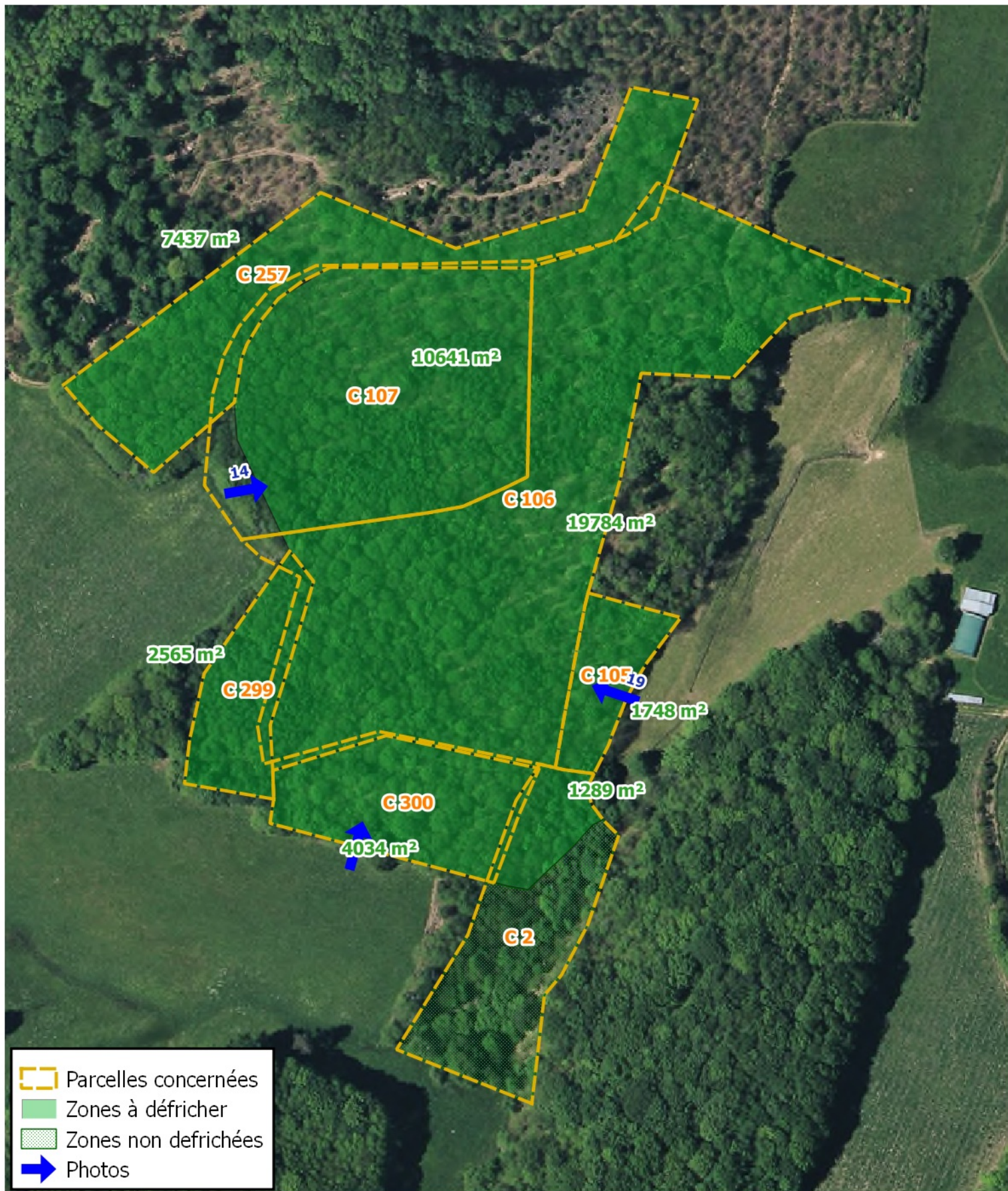
SCHEMA D'AMENAGEMENT 1/2000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen
Adresse : Brugeille 19190 Beynat
Localisation : Projet 7

0 25 50 75 m



Sources : BD Ortho 2017, BD Parcellaire 2017 (IGN)
Date : décembre 2019



SCHEMA D'AMENAGEMENT 1/2000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen
 Adresse : Brugeille 19190 Beynat
 Localisation : Projet 8

0 25 50 75 m



Sources : BD Ortho 2017, BD Parcellaire 2017 (IGN)
 Date : décembre 2019



SCHEMA D'AMENAGEMENT 1/2000

Nom / RS : GAEC de la Ferme du Dolmen
Adresse : Brugeille 19190 Beynat
Localisation : Projet 9

0 25 50 75 m



Sources : BD Ortho 2017, BD Parcellaire 2017 (IGN)
Date : décembre 2019



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CORRÈZE

Photo 1 :



Photo 2 :



Photo 3 :



Photo 4 :



Photo 5 :



Photo 6 :



Photo 7 :



Photo 8 :



Photo 9 :



Photo 11 :



Photo 12 :



Photo 13 :



Photo 14 :



Photo 15 :

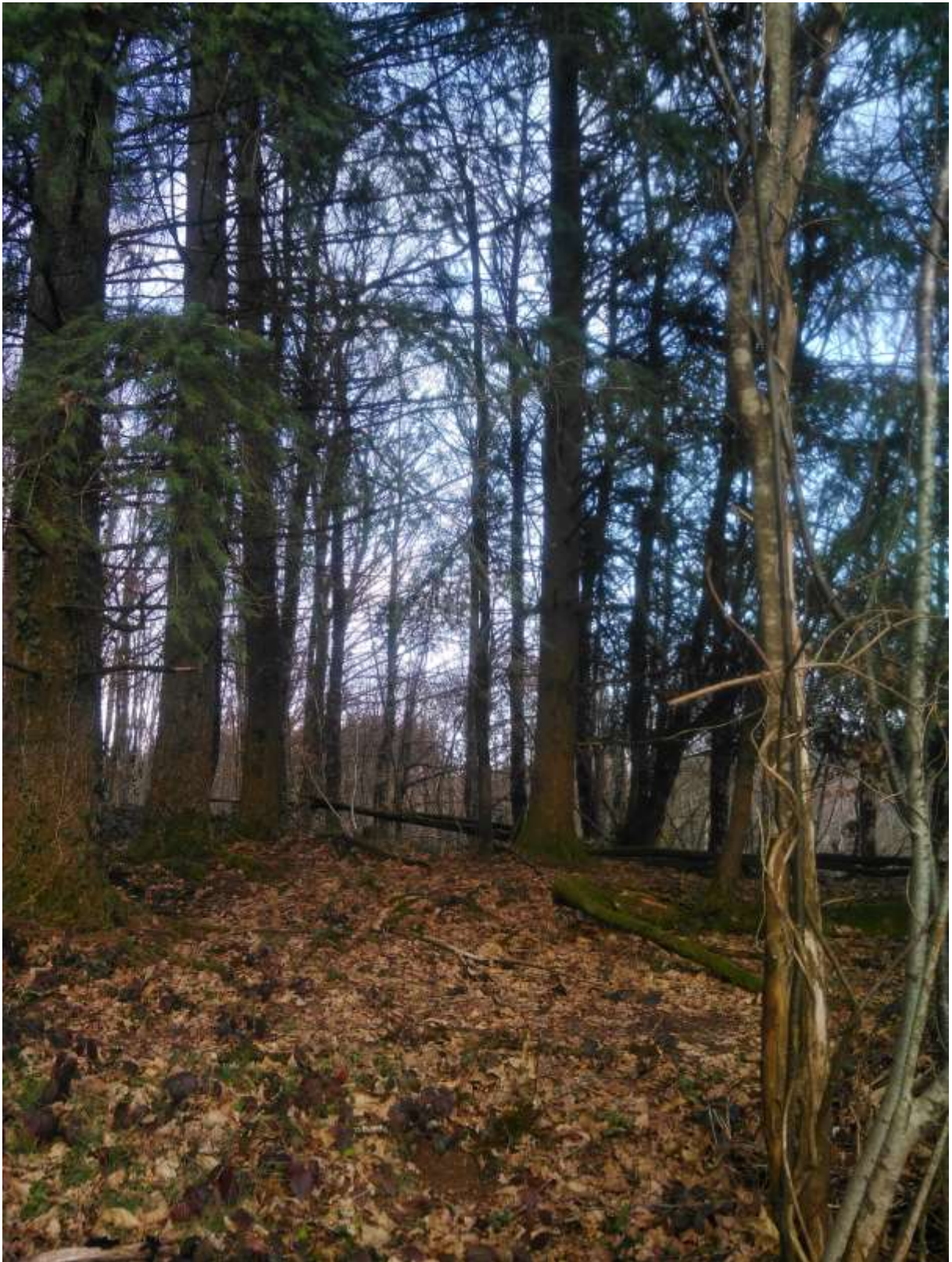


Photo 16 :

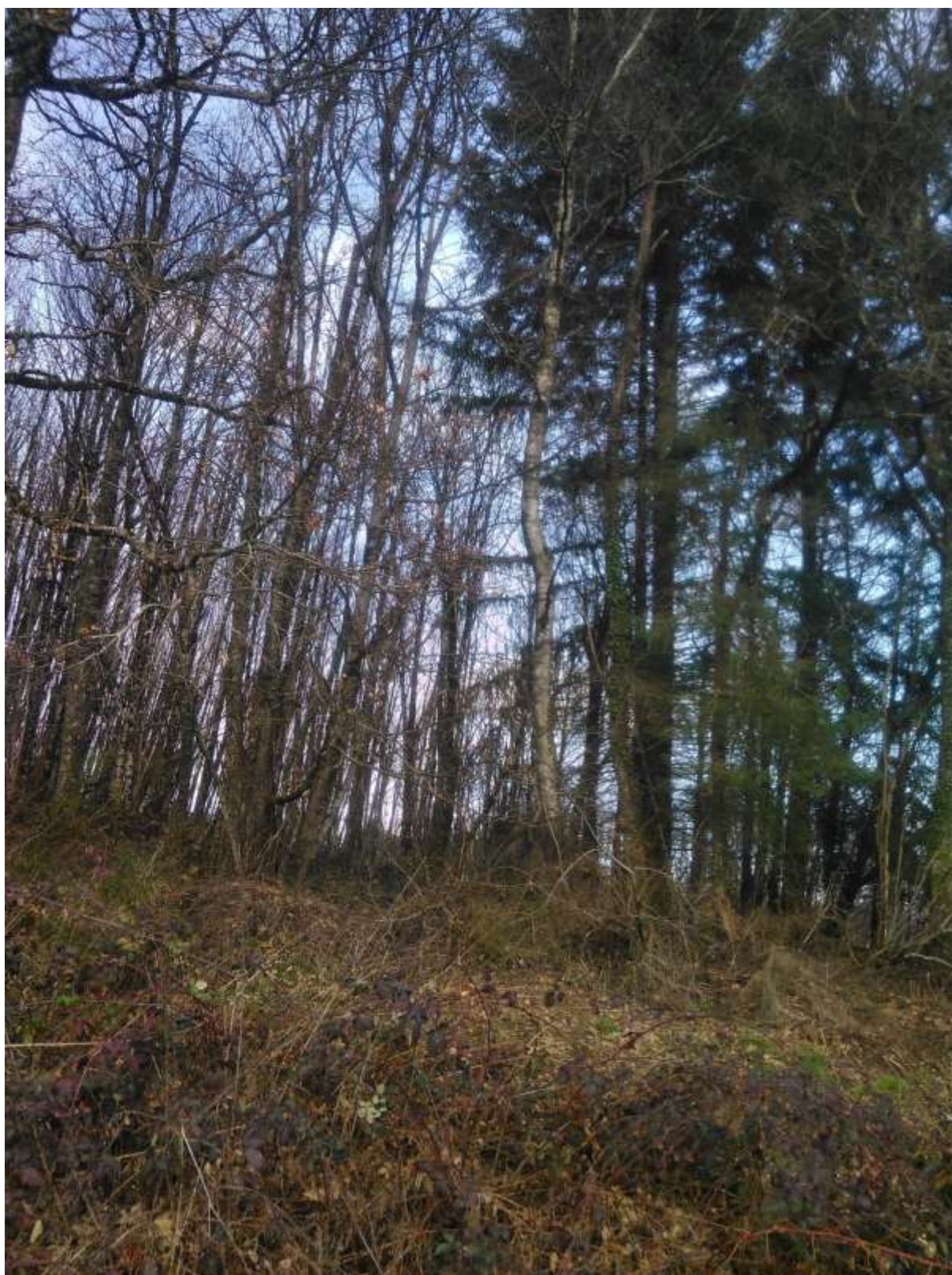


Photo 17 :



Photo 18 :



Photo 19 :



Photo 20 :



Photo 21 :



Photo 22 :



Photo 23 :



Photo 24 :



Photo 25 :



Photo 26 :



Commune	Lieu-dit	Parcelle	Surface (ha)	Surface à défricher (ha)	
AUBAZINES	Chastagnol	C 257	0,76	0,74	Projet 8
AUBAZINES	Chastagnol	C 295	0,17	0,17	Projet 9
AUBAZINES	Chastagnol	C 299	0,26	0,26	Projet 8
AUBAZINES	Chastagnol	C 300	0,40	0,40	
AUBAZINES	Chastagnol	C 314	1,42	0,32	Projet 7
AUBAZINES	Chastagnol	C 334	0,61	0,11	Projet 9
AUBAZINES	Chastagnol	C 335	0,29	0,25	
BEYNAT	Les Communaux	AB 61	0,16	0,16	Projet 6
BEYNAT	Les Communaux	AB 62	0,64	0,55	
BEYNAT	Les Communaux	AB 64	0,83	0,76	
BEYNAT	Les Communaux	AB 80	0,17	0,17	Projet 5
BEYNAT	Les Communaux	AB 88	1,21	1,20	
BEYNAT	Les Pièces Longues	AB 124	0,43	0,43	
BEYNAT	Le Dolmen	AB 157	0,16	0,16	Projet 4
BEYNAT	Le Dolmen	AB 158	0,48	0,48	
BEYNAT	Le Dolmen	AB 164	0,85	0,17	
BEYNAT	Le Dolmen	AB 165	0,07	0,07	
BEYNAT	Le Dolmen	AB 166	0,38	0,14	
BEYNAT	Le Dolmen	AB 167	0,35	0,14	
BEYNAT	Le Dolmen	AB 168	0,59	0,24	
BEYNAT	Le Dolmen	AB 169	0,70	0,28	
BEYNAT	Le Dolmen	AB 170	0,09	0,09	
BEYNAT	Les Traverses	AB 185	0,21	0,21	Projet 3
BEYNAT	Les Traverses	AB 189	0,43	0,43	
BEYNAT	Les Traverses	AB 190	1,46	1,44	
BEYNAT	Les Traverses	AB 191	0,24	0,24	
BEYNAT	Peyrelavade	AB 220	0,27	0,27	Projet 1
BEYNAT	Peyrelavade	AB 221	0,22	0,22	
BEYNAT	Peyrelavade	AB 222	0,11	0,06	
BEYNAT	Peyrelavade	AB 227	0,93	0,93	
BEYNAT	Les Pièces Longues	AB 273	0,21	0,21	Projet 5
BEYNAT	Les Pradelles	AC 224	0,24	0,24	Projet 2
LE CHASTANG	Les Epenissiers	C 2	0,55	0,13	Projet 8
LE CHASTANG	Les Epenissiers	C 13	0,29	0,18	Projet 7
LE CHASTANG	Les Epenissiers	C 15	0,73	0,73	
LE CHASTANG	Les Epenissiers	C 16	0,12	0,12	
LE CHASTANG	Le Mas	C 105	0,18	0,17	Projet 8
LE CHASTANG	Le Mas	C 106	2,02	1,98	
LE CHASTANG	Le Mas	C 107	1,20	1,06	

15,91 ha

Tulle le 11.12.2019

Je soussigné Saulle Philippe associé du
GAEC La ferme du dolmen renonce au projet de
détachement 2019 - 7845 dont le projet avait été
soumis à la réalisation d'une étude d'impact le
19.07.2019.

